

Épidémie de coronavirus : peut-on retourner chez le gynécologue ?



© Getty Images/iStockphoto

Par [Apolline Henry](#) Le 17 mai 2020 à 11h27

Malgré le déconfinement, de nombreux Français n'osent pas consulter leur médecin. La Fédération Nationale des gynécologues a tenu à rassurer ses patientes...

Ça y est, le déconfinement est là. Et pourtant : de nombreux Français n'osent pas se rendre chez le médecin par peur d'attraper (ou de propager!) le coronavirus Sars-Cov-2...

Dans un communiqué paru ce mardi 12 mai 2020, la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) a tenu à rassurer les patientes : depuis ce lundi 11 mai 2020, il est possible de prendre rendez-vous chez son gynécologue sans craindre l'épidémie de coronavirus.

En effet : des mesures sanitaires strictes ont été mises en place dans les cabinets de gynécologie : *"les patientes doivent être rassurées et venir sans crainte au cabinet de leur gynécologue, tout sera mis en œuvre pour éviter tout contact"* précise le Dr Pia de Reilhac, présidente de la FNCGM.

LES PATIENTES DOIVENT APPLIQUER LES GESTES-BARRIÈRES

Cloison en verre ou en plexiglas entre le secrétariat et la salle d'attente, masques de protection homologués pour le médecin et son/sa secrétaire, distanciation rigoureuse dans la salle d'attente, disparition des magazines et des revues (potentiellement vecteurs du virus), désinfection systématique des sièges, des poignées de portes, de la table d'examen...

Pour les patientes, le masque est désormais obligatoire au cabinet du médecin gynécologue : il est également nécessaire de se laver les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée, et les accompagnants (parents, conjoints...) ne sont plus reçus. Bref, les gestes-barrières sont toujours d'actualité !

"Mesdames, s'il vous plaît, n'oubliez pas votre santé" insiste de le Dr Pia de Reilhac. En cas de dépistage du cancer (du sein, de l'utérus...), de maladie chronique (endométriose, par exemple), d'échographies de grossesse, de douleurs ou encore d'urgences gynécologiques, il est indispensable de prendre rendez-vous chez son médecin gynécologue. En cas de craintes insurmontables, et si la situation le permet, une téléconsultation est souvent possible...

Source : communiqué de presse Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM)